

171 P☒ NP☐ DM16

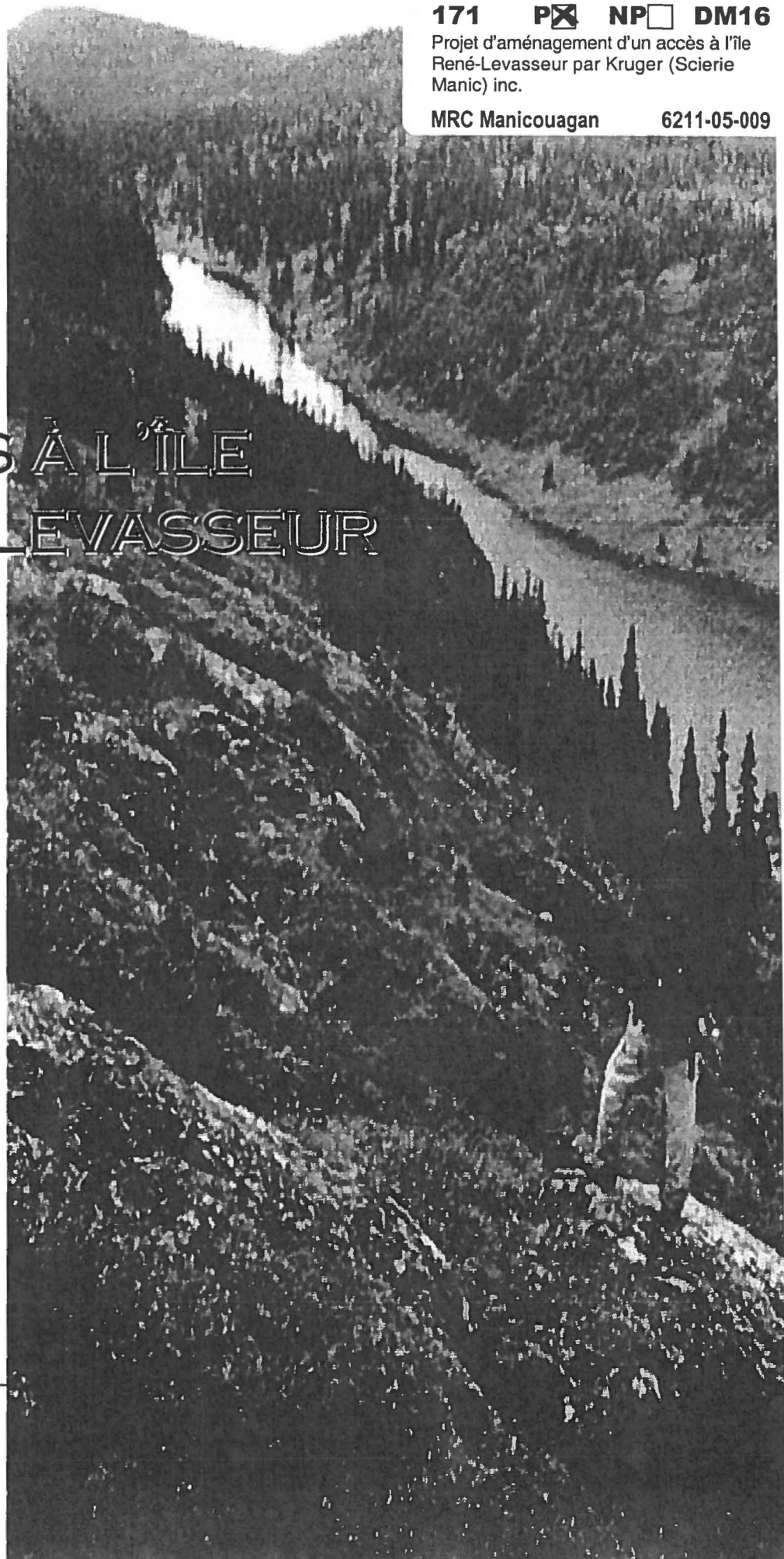
Projet d'aménagement d'un accès à l'île  
René-Levasseur par Kruger (Scierie  
Manic) inc.

MRC Manicouagan

6211-05-009

# ACCÈS À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

Association  
Touristique  
Régionale  
Manicouagan



## Table des matières

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>2</b>
<b><u>L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR, DES MONTS GROULX ET DU BARRAGE MANIC-5</u></b>	<b>3</b>
Les axes de développement	3
L'axe nordique et la Trans-Québec-Labrador	4
Objectifs marketing pour la Trans-Québec-Labrador	4
Mise en valeur de la Trans-Québec-Labrador et de ses produits	5
Manic-5 – le barrage Daniel-Johnson	5
L'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan	6
Le Massif des monts Groulx	7
Actions pour la protection de ce territoire	8
<b><u>RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DE L'ATR MANICOUAGAN</u></b>	<b>10</b>
<b><u>POSITION DE L'ATR MANICOUAGAN SUR L'ACCESSIBILITÉ À L'ÎLE RENÉ- LEVASSEUR</u></b>	<b>11</b>

---

---

## Introduction

L'Association touristique régionale Manicouagan, dans le cadre des audiences publiques du ministère de l'Environnement du Québec portant sur l'accessibilité à l'île René-Levasseur – l'astrolème Manicouagan, via une traverse permanente pour le transport de camions par barge, désire présenter la position des intervenants de l'industrie touristique qu'elle représente.

La position de l'Association touristique régionale Manicouagan et de ses membres a évolué, dans le temps, en fonction de sa participation à la Table de concertation sur l'aire commune 093-20, des informations qui y sont transmises par la compagnie Kruger Inc., des discussions avec les intervenants du milieu et autres usagers de l'aire commune 093-20, de l'engagement de la compagnie Kruger Inc. envers un aménagement forestier de type « développement durable » et de régénération de la ressource ainsi que de la participation et l'implication de la compagnie Kruger à divers projets, entres autres le projet de Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

La position présentée ici par l'Association touristique régionale Manicouagan, s'appuie sur les rapports et mémoires antérieurs, *Mémoire présenté à la compagnie Kruger par l'ATR Manicouagan*, juin 2000 et *Projet de Réserve Mondiale de la Biosphère*, mai 2001. Cette position s'appuie aussi sur les plans stratégiques de développement, les rapports des ateliers des Colloques de l'industrie touristique de 2000 et 2001. La position de l'ATR Manicouagan et de ses membres vise à présenter et préserver « ... une partie de l'arrière pays de la Côte-Nord que nous voulons protéger dans l'intérêt des populations actuelles et futures. » <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Mémoire présenté à la compagnie Kruger par l'ATR Manicouagan », juin 2000.

---

## L'importance stratégique de l'île René-Levasseur, des monts Groulx et du Barrage Manic-5

L'Association touristique régionale Manicouagan est un organisme à but non lucratif, qui regroupe les intervenants touristiques de la région, de Tadoussac à Baie-Trinité. Son mandat est de favoriser le développement touristique de la région et d'en faire la promotion sur les marchés québécois, canadiens, américains, européens et internationaux. L'Association regroupe plus de 320 membres des secteurs de l'hébergement, de la restauration, des attractions, des activités et événements ainsi que d'autres services de l'industrie touristique.

Selon plusieurs organismes économiques internationaux et autres observateurs de l'industrie touristique, le tourisme devrait être l'industrie mondiale la plus rentable dès 2005. « *En 2010, les touristes seront 1 018 milliards, soit une croissance de 45% par rapport à l'an 2000* ». Selon ces mêmes observateurs, le tourisme en Amérique du Nord connaîtra une croissance de 41% par rapport à l'an 2000, soit 60 millions de touristes de plus. Les types de voyages qui seront les plus convoités, seront ceux à caractères thématiques et culturels, ceux qui permettent l'apprentissage et la découverte de lieux exotiques, ceux qui reflètent le souci de l'environnement et ceux où il est possible de vivre une expérience différente et diversifiée.

### **Les axes de développement**

L'Association touristique régionale Manicouagan a déterminé, avec ses membres et ses partenaires touristiques et économiques, lors des Colloques de l'industrie touristique des années 2000 et 2001, que les axes de développement pour la région, sont la maritimité avec la « Route des Baleines » et la nordicité avec la Trans-Québec-Labrador.

Les opportunités pour la région Manicouagan, demeurent la richesse et l'immensité des paysages et des territoires, la richesse du milieu marin – le patrimoine maritime et l'observation des mammifères marins, les activités de plein air qui se font dans un cadre écotouristique (en harmonie avec la nature, avec interprétation, sensibilisation et éducation), l'exotisme et l'authenticité ainsi que la nordicité accessible.

Les objectifs marketing de l'industrie touristique Manicouagan demeurent de positionner la région en tant que destination première pour l'observation et l'interprétation du milieu marin, destination authentique de pleine nature et de grands espaces auprès des clientèles québécoises, canadiennes, américaines et européennes. Mais, en fonction des stratégies et des axes de développement, ces objectifs sont également de présenter la Côte-Nord comme une destination « nordique » et donnant accès au nord, principalement auprès des clientèles québécoises, canadiennes et américaines.

### **L'axe nordique et la Trans-Québec-Labrador**

Les destinations nordiques sont des produits en pleine croissance et représentent une tendance des marchés internationaux qui devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Sur la Côte-Nord, l'accès au nord pour les clientèles touristiques, ne fait que débiter et constitue déjà un potentiel de développement intéressant. Sur cet axe nordique, c'est l'accès à un territoire immense et gigantesque, encore sauvage et presque vierge qui crée un intérêt chez les clientèles visées : l'impression d'être le premier à y poser le pied.

La Trans-Québec-Labrador, de Baie-Comeau sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Goose Bay sur la mer du Labrador, est un produit en émergence, avec un potentiel international sur les marchés canadiens et américains de la Nouvelle-Angleterre. Elle constitue également, un lien stratégique avec le Labrador et la Province de Terre-Neuve. En 2001, la clientèle a été évaluée à 5% de celle en provenance des États-Unis présente dans le secteur de Baie-Comeau, ce qui constituait une augmentation de 2 à 3 % de plus qu'en 2000. Une croissance de près de 10% a été observée en 2002 pour les voyages vers le nord – Fermont et le Labrador. La saison estivale 2002 fut d'ailleurs la meilleure depuis 1979, pour le nombre de visiteurs aux installations de Manic-5.

### **Objectifs marketing pour la Trans-Québec-Labrador**

Les objectifs de mise en marché par groupe-produit sur l'axe nordique – la Trans-Québec-Labrador, sont :

### **Pour la chasse et la pêche :**

- Assurer le support aux pourvoyeurs ;
- Réévaluer le positionnement – en fonction de l'offre et des intérêts des marchés <sup>2</sup>.

### **Pour l'aventure et l'écotourisme :**

- Promouvoir et développer le tourisme d'aventure ;
- Développer le tourisme scientifique ;
- Protéger la valeur écologique, éducative et scientifique de l'axe nordique ;
- La mise en marché de la Trans-Québec-Labrador (route 389), Chemin de Fer QNS&L et la «Trans-Labrador Highway» .

## **Mise en valeur de la Trans-Québec-Labrador et de ses produits**

Pour l'Association touristique régionale Manicouagan et ses partenaires, la préservation et la mise en valeur de la Trans-Québec-Labrador et des sites Monts Groulx, de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan et du Barrage Manic-5, passent par la constitution d'une Réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO - « ... chacun de ces sites bénéficie de particularités uniques au monde. » <sup>3</sup>

Les principaux points qui distinguent ces éléments sont :

### **Manic-5 – le barrage Daniel-Johnson**

Historique du barrage Manic-5 (Hogue, 1979) <sup>4</sup>

« 1960 - Les travaux d'aménagements sont mis en marche à Manic 5 en septembre. À l'intérieur d'une période de six mois, soit de mai à novembre, deux galeries de dérivation sont percées afin de permettre de détourner la rivière et d'assécher l'emplacement du barrage.

<sup>2</sup> Plan marketing de la Fédération des pourvoyeurs du Québec.

<sup>3</sup> « Projet de Réserve Mondiale de la Biosphère », J-P Messier, D. Mercier et D. Viens, mai 2001.

<sup>4</sup> Idem.

1962 - Cette partie de la rivière est mise à nu, jusqu'au roc, en enlevant les alluvions. Le sillon atteint alors une profondeur de 50 m. Suivra le bétonnage, qui se poursuivra du printemps à l'automne, durant plusieurs années. Le colosse barrage sera destiné à régulariser l'écoulement des eaux de la Manicouagan, afin d'assurer un rendement optimal des autres centrales de la rivière situées plus en aval.

1967 - Lors de l'Exposition universelle tenue à Montréal, les visiteurs pouvaient suivre en direct l'avancement des travaux à Manic 5.

1968 - Le 26 septembre, le premier ministre Daniel Johnson devait procéder à l'inauguration du barrage, lorsqu'il fut trouvé mort le matin même, emporté par une thrombose coronarienne. C'est à peine un mois plus tard que son successeur, Jean-Jacques Bertrand, annonce que l'ouvrage serait baptisé barrage Daniel-Johnson en l'honneur du défunt. »

Principaux points d'intérêts du barrage Manic-5 :

- 2e complexe hydroélectrique en importance au Québec ;
- plus grand barrage à voûtes multiples et contreforts au monde (214m X 1 314 m) ;
- Manic-5 retient 138,8 milliard m<sup>3</sup> d'eau claire, jusqu'au réservoir à l'île René-Levasseur ;
- Reconnaissance nationale et internationale, il constitue un symbole pour la nation québécoise ;
- produit à maturité, reçoit plus de 10 000 visiteurs par an ;
- avec le barrage Manic-2, ils constituent les visites touristiques de barrages les plus appréciées.

### **L'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan**

« Il y a  $214 \pm 5$  millions d'années, soit à la fin du Trias, une météorite pierreuse de 8 Km de diamètre et se déplaçant à une vitesse relative de 17 Km/s a heurté cet endroit, qui devait correspondre, à l'époque, au nord-ouest du super continent de Pangea. Tous les continents étaient alors rassemblés et il n'y avait qu'un seul océan. En cinq secondes, l'onde de choc creusa un cratère de 30 Km de diamètre d'au moins 10 Km de profondeur. Les premiers instants de l'impact ont produit des pressions assez fortes pour transformer la roche en liquide et en vapeur, produisant un mélange extrêmement turbulent et où les températures devaient atteindre les 1400°C. Ce mélange, composé à l'origine de

roches très différentes, deviendra homogène et c'est le refroidissement de cette couche nouvelle qui formera l'impactite. Le refroidissement rapide de la surface va aussi figer la topographie centrale de l'astroblème, soit l'île René-Levasseur et le mont de Babel. En effet, dans le cas d'un impact de cette vitesse, il se produit le même phénomène que dans le cas d'un objet quelconque qui tomberait dans l'eau. Il creuse d'abord une dépression circulaire dans le liquide puis la partie centrale de cette dépression remonte et éclabousse l'espace d'un instant. Ce refroidissement s'est produit en deux minutes pour le cratère de Manicouagan en ce qui concerne les parties près du plancher et loin du centre, donc en surface. Une couche solide de 10 mètres d'épaisseur s'est ensuite formée dans les 35 années qui ont suivi l'impact, isolant le reste du mélange du plancher. Il faudra attendre encore 1600 ans avant que tout le liquide se soit complètement solidifié. Les chercheurs supposent que l'influence de l'impact ayant créé le cratère de Manicouagan a été ressentie à l'échelle mondiale. »<sup>5</sup>

Principaux points d'intérêts de l'astroblème Manicouagan :

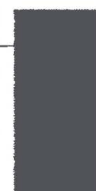
- 2e plus grand cratère météorite au monde (88 Km de diamètre), le plus grand en terme d'impact métamorphisme ;
- intérêt géologique exceptionnel ;
- date de 210 million d'années ;
- sommets de 350 à 940 m ;
- accessible par la route ;
- produit avec un potentiel pour le tourisme scientifique, l'exploration et la recherche, ainsi que pour le tourisme de plein air, la randonnée et l'excursion, la chasse et la pêche (réservoir Manic-5).

### **Le Massif des monts Groulx**

« Les monts Groulx sont riches d'une histoire datant des années 1700. Les missionnaires avaient d'abord baptisé le massif « Monts de la Trinité » (1775), alors que les Britanniques les nommaient « Little Manicouagan Range ». Les Montagnais nomades qui fréquentaient le secteur depuis de nombreuses années les appelaient et continuent encore aujourd'hui de les appeler « Uapashke », qui signifie "montagnes blanches". Ce nom vient sans doute du fait que les sommets du massif restent enneigés une bonne partie de l'année (Personne ressource : Paul Larue).

---

<sup>5</sup> « Projet de Réserve Mondiale de la Biosphère », J-P Messier, D. Mercier et D. Viens, mai 2001



Ensuite vinrent les activités de prospection pour le fer et le nickel, puis les activités de plein air de plus en plus nombreuses dans le massif, développées par la compagnie Aventure Nomade. Entre-temps, le massif reçut par le gouvernement provincial, en 1967, le nom de Monts Groulx en l'honneur du célèbre historien québécois Lionel Groulx. »<sup>6</sup>

Le territoire du Massif des monts Groulx, d'une superficie de 5 000 Km<sup>2</sup>, est délimité par la *Rivière Hart Jaune* et le *Petit Lac Manicouagan* au Nord, le réservoir de Manic-5 à l'Ouest, les lacs *Gabriel* et *Deschênes* au Sud et la *Rivière-Sainte-Marguerite* à l'Est.

Principaux points d'intérêts du Massif des monts Groulx :

- 3e chaîne de montagne en importance au Québec, en terme de superficie, après les Torngat et les Laurentides ;
- 6e en importance pour l'altitude avec 30 sommets de plus de 1000 m ;
- climat arctique accessible par la route ;
- diversité écologique - forêt boréale au pied des monts jusqu'à la toundra arctique au sommet ;
- milieu fragile (tourbières) et taïga originelle ;
- plan d'eau datant de l'époque glaciaire ;
- produits en émergence ;
- ski de randonnées, excursions, «trekking» ;
- randonnée autonome sur un territoire vierge, pas de sentier ;
- reconnaissance de la Presse internationale (France, Suisse, Suède et Norvège).

### **Actions pour la protection de ce territoire**

Plusieurs autres organismes ont déjà reconnu le caractère unique des monts Groulx et de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan :

- la MRC Manicouagan a fait, des monts Groulx, un Parc régional ;

---

<sup>6</sup> Idem

- le Fond mondial pour la nature & Union québécoise pour la conservation de la Nature ont montré les monts Groulx, comme un site d'intérêt pour la conservation ;
- le ministère de l'Environnement et de la Faune - Réserve écologique Louis Babel ;
- la validation du plan de développement de l'axe nordique lors du Colloque Industrie touristique Côte-Nord ;
- la mise sur pied d'un comité pour le projet de demande de Réserve Mondiale de la Biosphère ;
- Ministère de l'Environnement du Québec vient de reconnaître une partie des monts Groulx et de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan (Péninsule de la Baie memori) à titre d'aires protégées.



---

## Recommandations antérieures de l'ATR Manicouagan

L'Association touristique régionale Manicouagan recommandait en 2000 et 2001 :

- la protection intégrale du territoire du Massif des monts Groulx, telle que définie dans le mémoire de juin 2000 : aucune coupe, ni intervention forestière sur le territoire du Massif ;
- la protection intégrale de zones géographiques spécifiques de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan, telles la péninsule de la Baie Memori et le côté Est de l'île, pour le développement récréo-touristique (sites scientifiques, paysages, chasse et pêche – qui seront déterminés lors d'audiences subséquentes sur les aires protégées) ;
- la participation et l'implication de la compagnie Kruger Inc. dans le développement de l'axe nordique et dans le projet de la Réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO ;
- l'Association demandait également, l'amélioration de la circulation lourde des camions de bois, dans le but de libérer et de faciliter la circulation et ainsi sécuriser la route Trans-Québec-Labrador (route 389) ;

En préalable à la coupe sur l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan, l'Association touristique régionale Manicouagan demandait :

- l'inventaire des ressources fauniques ;
- l'inventaire des ressources forestières (celui de 1996 ne tenant pas compte des techniques actuelles de coupe) ;
- les coupes sélectives (« en mosaïque » et CPPTM, tiges de 12 à 14 cm de diamètre, pour des forêts avec un couvert de 3 à 5 m de haut, et autres ...) selon le principe de « développement durable », devront respecter l'environnement, la conservation et la régénération de la ressource et la préservation de la biodiversité végétale et faunique ;
- Critère de préservation du paysage - uniformité et unité visuelle ;

---

## Position de l'ATR Manicouagan sur l'accessibilité à l'île René-Levasseur

Considérant,

L'engagement de la compagnie Kruger Inc. à ne faire aucune coupe, ni intervention forestière que ce soit, dans les monts Groulx, dans le but de protéger ce massif unique au Québec, tel que demandé par l'ATR Manicouagan et ses membres ;

L'engagement de la compagnie Kruger Inc. à protéger des zones spécifiques du côté Est de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan, utilisées par les membres de l'ATR Manicouagan et également visibles des monts Groulx ;

L'engagement de la compagnie Kruger Inc. à faire une coupe sélective, une intervention et une exploitation forestières, dans une perspective de régénération de la ressource et le maintien d'un couvert (aucune « coupe à blanc »);

L'engagement de la compagnie Kruger Inc. dans un processus de certification (ISO 14001 et CSA Z809), la mise sur pied et le maintien d'une table de concertation où siègent tous les usagers, ou les représentants de ceux-ci, de l'aire commune 093-20, comprenant l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan ;

L'engagement de la compagnie Kruger Inc. en partenariat avec d'autres organismes du milieu dans le projet de l'ATR Manicouagan, de créer une Réserve Mondiale de la Biosphère de l'UNESCO, comprenant le triptyque monts Groulx – île René-Levasseur (astroblème Manicouagan) – Manic-5 ;

La possibilité envisagée par la compagnie Kruger Inc., que son intervention sur l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan, devienne une vitrine promotionnelle d'information et de sensibilisation sur l'intervention forestière, avec interprétation des différents types de coupes et des résultats de ceux-ci, dans le cadre de mise en valeur d'une future Réserve mondiale de la Biosphère, en collaboration avec l'ATR Manicouagan et d'autres intervenants du milieu ;

La volonté de la compagnie Kruger Inc. d'intervenir et d'exploiter le territoire de l'île René-Levasseur – astroblème Manicouagan, en harmonie avec tous les usagers de l'aire commune et les intervenants de la région, ainsi que d'améliorer et de faciliter l'accès à ce territoire ;

En conséquence :

L'Association touristique régionale Manicouagan et les membres qu'elle représente, en réponse à la demande de la compagnie Kruger Inc. (Scierie Manic), pour l'accès à l'île René-Levasseur via une traverse permanente, avec les rampes d'accès et les quais, pour le transport par barge, garantissant l'approvisionnement en bois sur l'aire commune 093-20, selon le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) accordé à la requérante par le Ministère des Ressources naturelles, est favorable à l'aménagement d'un accès permanent à l'île René-Levasseur – astrolème Manicouagan.

et ce, conditionnellement :

À ce que l'accès sécuritaire au réservoir de Manic-5, pour les membres de l'ATR Manicouagan, les pourvoyeurs, les clientèles scientifiques des Universités et les clientèles touristiques en visite dans ce secteur de Manicouagan, se fasse via un quai d'utilité publique, adjacent aux installations de la compagnie Kruger Inc. ;

À ce que cet accès, et toutes ses installations, soient sécuritaires et respectent toutes les normes techniques de construction et se conforment aux normes environnementales du ministère de l'Environnement du Québec en vigueur.